

# FORMULAIRE DE DEMANDE D'UTILISATION DU PANNEAU LUMINEUX

Ce support médiatique, situé Place de l'Église, est réservé aux associations domiciliées à Kervignac ou associations organisatrices d'un événement à Kervignac.

Toute demande incomplète ou partiellement incomplète ne pourra être prise en compte et induira un retard dans la diffusion de votre message.

La Commune se réserve le droit de modifier votre texte et de suspendre la diffusion d'un message en faveur d'un message communal.

Association :

Représentée par :

Téléphone :

Adresse électronique :

Message du panneau lumineux : Ecran de 10 secondes

Événement concerné :

Lieu :

Date :

Horaire :

Organisé par :

Entrée gratuite ou payante (précisez le tarif) :

Message souhaité (formulation libre : *maximum 6-7 lignes, 18 caractères par ligne lettres et espaces compris*) :

La diffusion ne pourra être effective que 15 jours avant la date de l'événement.

## 🔧 INFORMATIONS TECHNIQUES

VIDÉO : 10 secondes maximum

Dimensions 96 X 144

Formats acceptés : .mp4, .avi, .flv

PHOTO - ILLUSTRATION

Définition **maximum de 1 MO**

Formats acceptés : .jpg, .gif, .bmp

Le

Signature :

En cochant cette case, j'accepte que les informations figurant dans ce formulaire soient traitées conformément au RGPD, suivant le détail mentionné ci-dessous.

Les informations recueillies par la Commune de Kervignac, représentée par Élodie LE FLOCH, Maire de Kervignac, responsable de traitement, font l'objet d'un traitement en vue de votre demande de diffusion sur le panneau lumineux. Ce traitement nécessite votre consentement. Les informations seront conservées un an. La réponse aux informations demandées est facultative. Le destinataire de ces informations est le service Communication auprès duquel vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation. Vous pouvez également contacter le délégué à la protection des données (dpd@kervignac.com ou Mairie de Kervignac, Esplanade de la Mairie – 56700 KERVIGNAC) ou recourir à la CNIL si les réponses préalables ne vous semblent pas suffisantes.